



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

Rapport sur ePhyto – mise à jour

Point 10.6 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

1. À sa onzième session (2016), la CMP s'est déclarée favorable à la poursuite des travaux du Secrétariat de la CIPV s'agissant de faire avancer la mise en œuvre au niveau international d'une certification phytosanitaire électronique au titre d'un projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF). Ce projet vise à la mise au point d'une solution ePhyto, composée d'une plateforme de nature à faciliter l'échange des certificats phytosanitaires électroniques et d'un système national ePhyto générique (GeNS). Le GeNS permettra aux pays qui n'ont pas de système national de produire/délivrer et de recevoir des certificats phytosanitaires électroniques. En 2016, le Secrétariat de la CIPV a travaillé en étroite collaboration avec le STDF et le Groupe directeur ePhyto en vue de mettre la dernière main au descriptif de projet, qui a été approuvé par le STDF et par la FAO le 14 décembre 2016. On trouve dans ce descriptif tous les détails concernant la marche à suivre, notamment:

- les dispositions juridiques pour la solution ePhyto, avec un prestataire de services, le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC);
- la marche à suivre pour la mise au point de la plateforme et du GeNS;
- la mise sur pied d'une phase pilote pour tester la plateforme et le GeNS;
- la création d'outils de formation, sur les plans opérationnel et technique, pour aider les pays à mettre en œuvre le GeNS et l'échange des certificats phytosanitaires électroniques;
- la formulation d'une proposition de modèle fonctionnel qui permettra le fonctionnement continu de la solution ePhyto;
- les spécifications détaillées concernant la gouvernance, l'établissement des rapports et la surveillance de l'ensemble du projet.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

2. Le Secrétariat a également reçu des fonds et un appui technique des États-Unis d'Amérique et du Canada en vue de commencer la mise au point du projet ePhyto avant de recevoir le financement du STDF. Il a utilisé ces ressources pour mettre en place un accord de collaboration avec le CIC en vue de commencer l'élaboration des spécifications techniques de la plateforme et du GeNS. En octobre 2016, le Groupe directeur ePhyto a examiné ces spécifications, qui ont été établies dans leur version finale. L'élaboration des spécifications a permis au CIC de commencer à développer l'application. L'appui technique fourni par un responsable de projet chargé d'en superviser le développement a également joué un rôle essentiel dans les progrès accomplis en 2016.

3. Dix à 15 pays ont été sélectionnés pour la phase pilote de la solution ePhyto. La majorité de ces pays utiliseront les systèmes nationaux existants pour tester l'efficacité et l'efficacité de la plateforme, mais trois à cinq pays utiliseront le GeNS. Tous les pays proposés pour cette phase pilote se sont engagés à y participer. Le Secrétariat de la CIPV et les membres du Groupe directeur ePhyto ont commencé à travailler avec plusieurs des utilisateurs du GeNS proposés afin de les préparer à la mise en œuvre du système. Des ateliers ont été organisés en Équateur, au Ghana, au Samoa et à Sri Lanka; les participants y ont découvert en détail les modalités de fonctionnement proposées et ont débattu de la façon d'apporter les changements nécessaires sur le plan des activités et sur le plan opérationnel pour mettre en œuvre la certification électronique. Le Secrétariat et les membres du Groupe directeur ePhyto continuent de travailler en étroite collaboration avec ces pays aux fins des mises à jour et pour les aider à se préparer à la mise en œuvre.

4. Depuis l'adoption de l'appendice 1 de la NIMP 12, *Certificats phytosanitaires*, le Groupe directeur ePhyto a travaillé à la définition et à l'harmonisation des éléments de données requis pour les certificats phytosanitaires électroniques. Différents codes et listes ont été établis et sont recensés dans l'appendice, mais ils ne sont pas tous utiles à cent pour cent pour la certification phytosanitaire. Dans certains cas, les codes ou les listes contiennent plus d'informations que nécessaire aux ONPV. Dans d'autres cas, des informations supplémentaires, qui ne figurent pas dans les listes, sont nécessaires pour que les ONPV puissent communiquer efficacement les informations phytosanitaires. Le Groupe directeur ePhyto achèvera le travail d'harmonisation avant de mettre au point le GeNS. L'essai de liste finale harmonisée sera un élément essentiel de la phase pilote de la solution ePhyto.

5. Le Secrétariat de la CIPV a ouvert les échanges de vues avec des experts de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du STDF et du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant la mise au point d'outils de renforcement des capacités pour aider les pays dans les domaines suivants: analyses des processus opérationnels, analyses coûts-avantages, activités de gestion du changement, élaboration des politiques, participation des parties prenantes et autres activités qu'ils devront entreprendre avant de passer de la procédure papier à la procédure électronique. Le Secrétariat a procédé à une évaluation préliminaire des outils de renforcement des capacités concernant la certification électronique. Par ailleurs, plusieurs organisations internationales ont mis au point différents outils et le Secrétariat estime que la collaboration sur la mise au point d'outils qui pourraient servir dans la certification électronique des mesures sanitaires et phytosanitaires permettra de réduire les coûts pour toutes les organisations, d'harmoniser les approches dans l'ensemble de l'environnement des échanges commerciaux et d'offrir aux pays une approche cohérente de la mise en œuvre de la certification électronique.

6. En 2016, le Secrétariat a accueilli plusieurs réunions des comités de gouvernance du projet au cours desquelles le projet a été débattu et des commentaires ont été recueillis. Il s'agissait notamment d'une réunion du Comité consultatif pour le projet ePhyto, composé de représentants d'autres organisations internationales, qui a émis des avis intéressants sur des aspects essentiels découlant d'autres initiatives de certification électronique telles que le Guichet unique des douanes ou e-CITES, et de deux réunions du Groupe consultatif sectoriel ePhyto, qui a donné des avis sur les liens vers les initiatives commerciales en matière de certification électronique.

7. Par ailleurs, en 2016, le Groupe directeur ePhyto:
- s'est réuni à deux reprises pour définir les spécifications techniques à l'appui de l'élaboration des éléments du projet;
 - a réexaminé et actualisé son mandat de façon à tenir compte de ses activités d'appui à l'élaboration de la plateforme et du GeNS. Ce mandat a été examiné par le Bureau de la CMP;
 - a rédigé différentes notes d'information sur le fonctionnement de la solution ePhyto, disponibles sur le PPI.

I. Recommandation

8. Le Secrétariat de la CIPV était parti du principe que la mise au point et le lancement de la phase pilote du projet se feraient selon un calendrier ambitieux. Toutefois, la mise au point a été ralentie en 2016 par différentes questions techniques et administratives. Il a notamment fallu achever les structures de gouvernance pour la surveillance du projet, résoudre la question de la cartographie et du codage du document papier vers le certificat électronique et mettre la dernière main aux éléments concernant le renforcement des capacités et la modélisation fonctionnelle dans le plan du projet. La structure de projet ainsi créée garantira la mise en œuvre réussie de la solution ePhyto. Maintenant que le financement du STDF, complété par le financement de pays donateurs, est disponible et que les spécifications de conception sont établies, la plateforme devrait être achevée pour mi-2017 et le GeNS devrait être terminé et prêt pour les essais d'ici au milieu du troisième trimestre de 2017. La phase pilote devrait donc être lancée fin 2017, et la majorité des pays pilotes devraient normalement échanger des certificats électroniques d'ici au début de 2018. À l'issue de la phase pilote, on poursuivra le déploiement du système en vue de son utilisation plus large. On notera toutefois que le calendrier proposé est tributaire de plusieurs facteurs, parmi lesquels:

- la définition et la conclusion d'accords d'utilisation pour le logiciel dans le GeNS;
- la volonté des pays disposant de systèmes nationaux de configurer ceux-ci afin qu'ils fonctionnent sur la plateforme pilote;
- la réalisation d'essais suffisants pour valider le fonctionnement du système;
- la définition d'un modèle de recouvrement des coûts soutenant les opérations en cours.

9. La CIPV a reçu un financement suffisant pour créer et tester la solution ePhyto, et le financement du STDF et des donateurs devrait suffire pour mener à bien la phase pilote. L'un des aspects importants du projet est la définition d'un modèle fonctionnel juste et solide qui permettra à la solution de fonctionner sur le long terme. On va commencer immédiatement à travailler à la définition de ce modèle en recrutant un consultant qui sera chargé de faire un tour d'horizon des modèles utilisés pour les autres initiatives internationales, en définissant les mesures clés nécessaires pendant la phase pilote pour établir le modèle de recouvrement et en mettant en place une consultation d'experts sur la modélisation fonctionnelle qui aidera à l'élaboration d'une recommandation finale qui pourra être présentée à la CMP. Malheureusement, la définition finale du modèle à l'appui du fonctionnement devrait intervenir après la fin de la période de financement du projet, et il y aura donc une interruption dans le fonctionnement du système.

10. La CMP est invitée:

- 1) à *prendre note* des travaux du Groupe directeur ePhyto et du Secrétariat de la CIPV s'agissant de faire avancer la mise au point d'ePhyto;
- 2) à *se déclarer favorable* à la poursuite des travaux du Secrétariat de la CIPV et du Groupe directeur ePhyto, sous la supervision du Bureau de la CMP;

- 3) *à saluer* le soutien apporté par les États-Unis, le Canada et les autres membres du Groupe directeur ePhyto (Australie, Pays-Bas, Argentine, République populaire de Chine et Kenya) qui ont fortement contribué, financièrement et techniquement, aux progrès réalisés quant à la mise au point de la solution ePhyto;
- 4) *à saluer* les contributions des pays dont il est proposé qu'ils participent à la phase pilote, puisque cette participation nécessitera l'affectation de ressources pour la mise au point, la réalisation et l'évaluation de cette phase pilote;
- 5) *à se déclarer favorable* à la poursuite de la mise en œuvre du projet ePhyto, et notamment à prier instamment les pays de soutenir financièrement le projet en faisant des dons pour faire fonctionner la plateforme et le système générique après la phase pilote;
- 6) *à demander* au Secrétariat de lui présenter un rapport à sa treizième session sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet ePhyto.